*République Française*
*Département : ARDECHE*
*Arrondissement : Largentière*
***MALARCE SUR LA THINES - Commune***

Séance du mercredi 21 mai 2025

Délibération N° DE_038_2025

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 8 | 7 | 8 |
| Date de la convocation : 14/05/2025 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 8 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Emilie MALEYSSON représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition d'un local à l'association « La Place »**

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mise à disposition de la place de la mairie à l'association « La Place ». Elle propose également de mettre à disposition de l'association le local se trouvant sur le côté de la mairie pour le stockage de son matériel.

Il sera demandé à l'association une participation à l'euro symbolique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** la mise à disposition de la place de la mairie et du local à l'association « La Place » à 1 euro
- **DONNE L'AUTORISATION** à Madame le maire pour signer la convention

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Jean BYKENS
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDÈCHE)

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025
Date de reception de l'AR: 22/05/2025

007-210701470-DE_038_2025-DE
AGEDI